

**GAGNANT
PRIX RÉALISATION 2002**

- SECTEUR MONDE MUNICIPAL -

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

**L'UTILISATION DES PESTICIDES À DES FINS ESTHÉTIQUES :
L'EXEMPLE D'UNE COMMUNAUTÉ QUI DIT NON!
(résumé du projet)**

La municipalité de Chelsea, depuis plus de dix ans déjà, par souci de protéger la santé des résidants, plus particulièrement les enfants, et afin de prévenir le ruissellement dans le sol de matières toxiques pouvant causer des dommages à l'environnement, entretient ses parcs et ses terrains de jeux selon des méthodes et des procédés entièrement écologiques.

À l'automne 1998, un groupe de résidants de Chelsea, préoccupés par les effets des pesticides sur leur santé et leur environnement, ont demandé à la Municipalité de procéder à l'adoption d'une réglementation visant à interdire l'usage des pesticides à des fins esthétiques sur l'ensemble du territoire.

Les membres du conseil municipal, conscients des dangers reliés à l'usage des pesticides, ont alors décrété la formation d'un sous-comité chargé d'élaborer un projet de réglementation visant à interdire l'usage des pesticides à des fins esthétiques sur son territoire.

En novembre 1998, lors d'une assemblée de consultation publique, les membres du sous-comité ont présenté leur projet de réglementation aux résidants et ont également recueilli leurs commentaires, leurs questions et leurs préoccupations par rapport à ce projet de règlement, de sorte que ceux-ci puissent être pris en considération lors de l'élaboration du projet de règlement final.

En décembre 1998, le conseil municipal de Chelsea procédait à l'adoption du règlement régissant l'usage des pesticides sur son territoire, sans doute l'une des réglementations les plus strictes au Québec.

Depuis son entrée en vigueur, la Municipalité offre aux résidants un soutien technique et une expertise en vue d'analyser toute problématique et d'être en mesure de suggérer les moyens écologiques alternatifs qui seraient les plus appropriés et le cas échéant, prescrire l'usage d'un pesticide qui devra être appliqué selon des méthodes et sous des conditions bien spécifiques.

La Municipalité a également mis sur pied un programme d'éducation et d'information destiné à tous les résidants portant sur l'entretien écologique des terrains, incluant la tenue de séminaires et d'ateliers gratuits, ainsi qu'une ligne téléphonique interactive où les gens peuvent recevoir de l'information et obtenir des réponses relativement aux sujets qui les préoccupent.

En mars 1999, la municipalité de Chelsea a été invitée, par un propriétaire d'un domaine privé en Virginie, aux États-Unis, qui travaille à la promotion de la culture organique et de la non-utilisation des pesticides à des fins esthétiques, afin de présenter une conférence sur la

réglementation adoptée à Chelsea et pour partager l'expérience et la démarche de Chelsea avec des gens tels que : David Wilson, responsable de l'entretien au Domaine du prince Charles, un représentant de la " Soil Association of England ", un représentant du " Rodale Institute ", etc. À cette occasion, les représentants de Chelsea ont même eu l'opportunité de rencontrer et d'échanger sur le sujet avec le ministre de l'agriculture des États-Unis à Washington, Monsieur Dan Glickman.

En novembre 1999, des représentants de la Municipalité, ont été invités à prononcer une conférence devant les membres du comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, afin de partager l'expérience de sa municipalité dans le processus d'adoption d'une réglementation ayant pour effet d'interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques sur l'ensemble de son territoire.

PERSONNE-RESSOURCE POUR LE PROJET :

Mme Isabelle Ladouceur
Courriel : i.ladouceur@chelsea.ca
Site web : <http://www.chelsea.ca>